PRIX BANDE DESSINEE JEUNESSE
Tour d'Ivoire des Mômes 2020
3e édition

REGLEMENT

Article 1 : Organisation du Prix

Le prix bande-dessinée jeunesse « Tour d'Ivoire des Mômes » a été créé en 2018 par le festival A Tours de bulles et la Quinzaine du Livre Jeunesse organisée par la Ligue de l'Enseignement d'Indre-et-Loire/FOL 37.

Article 2 : Objectif du Prix

Le prix « Tour d'Ivoire des Mômes » récompense un auteur de bande dessinée jeunesse parmi quatre albums destinés à des enfants de 8 à 13 ans, sélectionnés au préalable par le comité de sélection.

Article 3 : Comité de sélection

Le comité de sélection est composé de représentants des différents partenaires de la Quinzaine du Livre Jeunesse et décide la sélection des livres.

Article 4 : Choix des livres

Le choix des quatre livres est arrêté au début du mois d'avril de l'année N.
Les auteurs et les maisons d'édition concernées sont informés de la sélection par les organisateurs du festival A Tours de bulles.

Les critères de choix sont les suivants :

- la sélection étant arrêtée début avril, les ouvrages sélectionnés doivent avoir été publiés dans les 12 mois précédant l'annonce de la sélection.
- les bandes dessinées doivent être écrites en français, non traduites, publiées par des éditeurs diffusés en librairie sur tout le territoire français. Les ouvrages d'auteurs et d'éditeurs francophones, diffusés en France peuvent être sélectionnés par l'organisateur,
- la sélection doit refléter, dans la mesure du possible, la diversité de la création littéraire et artistique avec un échantillon varié d'éditeurs et de collections.

Les albums d'auteurs émergents dont le nombre de publication n'excède pas quatre albums seront privilégiés.

Les albums d'auteurs émergents dont le nombre de publication n'excède pas quatre albums seront privilégiés.

La sélection sera annoncée le 7 mai sur les réseaux sociaux et sites internet des 2 associations. Les votes numériques et papiers seront accessibles à partir du 13 mai.

Les auteurs seront invités sur le festival A Tours de bulles pour rencontrer les lecteurs et le public, dans la mesure où ils résident en France métropolitaine.

Article 5 : Modalité du vote

Le prix est décerné par un public d'enfants lecteurs de moins de 13 ans.

Les votes se font de manière anonyme au moyen d'un sondage sur internet ou de bulletins papiers du 13 mai au 13 septembre, mis à disposition sur les lieux de vote ou téléchargeables sur : www.atoursdebulles.fr et qlj.fol37.org.

Les enfants ne peuvent voter que pour un album.

Le festival A Tours de bulle est seul habilité à recueillir les votes des lecteurs.

Pour les particuliers, ils pourront voter en ligne du 13 mai au 13 septembre ou déposer leur bulletin de vote, soit dans les urnes présentes chez les partenaires participant au prix « Tour d'Ivoire des Mômes » (liste à retrouver sur les sites www.atourdebulles.fr et qlj.fol37.org) jusuqu'au 11 septembre 2020, soit pendant le festival A Tours de Bulles les 12 et 13 septembre 2020.

Pour les groupes constitués comme les classes ou les groupes en ALSH, un référent devra prendre contact avec les organisateurs pour les informer de leur participation. Les bulletins seront alors envoyés directement à l'organisation, à l'adresse suivante : Festival A Tours de bulles – 25 rue du Grand Marché – 37000 TOURS.

Les enseignants ou animateurs ayant récolté des bulletins devront les faire parvenir à l'organisation **avant le vendredi 11 septembre 2020**. Dans le cas contraire, ils ne pourront être comptabilisés.

Les votes seront également possibles **lors d'animations** proposées par les organisateurs. Les bulletins seront alors récoltés par les animateurs et transmis à A Tours de bulles.

La date limite du vote est fixée au dimanche 13 septembre 2020 à 11h30.

Article 6 : Participation au prix

Le prix est ouvert à tous les particuliers et groupes d'enfants qui le souhaitent. Les groupes doivent en informer les organisateurs de façon à recevoir les éléments de communication relatifs au prix (affiches, bulletins).

Les albums sont disponibles en prêt dans les bibliothèques partenaires (sous réserve de leur disponibilité), dont la liste sera consultable sur les sites www.atoursdebulles.fr et qlj.fol37.org et en vente notamment dans les librairies Bédélire à Tours et Cultura à Chambray-lès-Tours.

Article 7 : Remise du Prix

Le prix est remis à l'illustrateur du livre qui aura reçu le plus de voix lors du vote. Le résultat sera divulgué au public et aux auteurs au moment de la remise du prix à l'occasion de la 16e édition du **festival A Tours de bulles, le dimanche 13 septembre 2020 à 12h sur le site du festival, salle Jean de Ockeghem, place Châteauneuf à Tours.**

Les auteurs sont invités sur le festival pour rencontrer les lecteurs et le public.

Article 8 : Récompenses pour le lauréat

Selon ses disponibilités, le lauréat sera invité à participer à la Quinzaine du Livre Jeunesse à Tours le vendredi 16 octobre 2020 en rencontres scolaires et le samedi 17 octobre 2020 en dédicace.

La réalisation de la carte de vœux pour l'année N+1 pour l'association A Tours de bulles lui sera également proposée.

Ces prestations seront rémunérées en respect de la charte des auteurs et illustrateurs jeunesse.

Article 9 : Disponibilité du règlement

Le présent règlement est consultable sur les lieux de votes, les sites Internet www.atoursdebulles.fr et qlj.fol37.org et sur le festival A Tours de bulles.

Pour tous renseignements complémentaires :
tdim@atoursdebulles.fr / qlj@fol37.org